

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 15 Décembre 2022**

**Délibération N° 2022 12 099 : Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) – Approbation de l’avenant n°1 au contrat**

L’an deux mille vingt deux, le 15 Décembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 08/12/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	25	Pouvoirs	10	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	----	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Claire COULONNIER ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

**Absents/Excusés ayant donné procuration :**

Absents/excusés	Pouvoir à
Francis BOUSSION	Dominique PETER
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Laure DUTERTRE	Alain GUILLOIS
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	François OLIVIER
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Galiène COHU	Pascal DUPUIS (jusqu’à 19h15)
Patrick RENARD	Myriam MARTINEAU
Martine CRINIÈRE	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Vincent GRUAU

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 16/12/2022

M. le Président expose :

Par délibération du 21/10/2021, la CCLLB a approuvé le Contrat de relance et de transition écologique et autorisé sa signature en partenariat avec l'État, la Région des Pays de la Loire, le département de la Sarthe et le PETR de la Vallée du Loir.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE de la CC Loir-Lucé-Bercé s'appuie sur un diagnostic du territoire établi en 2019 (**annexe 1** du contrat).

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019

et mis à jour en 2021 autour de 2 grandes finalités :

- **Promouvoir le territoire et le rendre attractif**
- **S'adapter aux transitions pour bien vivre sur le territoire**

Ces 2 finalités sont déclinées en 4 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif
- Orientation 2 : Préserver le cadre de vie
- Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles
- Orientation 4 : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2** du contrat.

De ces orientations découle le plan d'actions qui est la traduction du projet de territoire décliné en actions communales, intercommunales et portées par le PETR Vallée du Loir. Les actions du CRTE sont listées dans un tableau de synthèse (**annexe 4**) et décrites dans des **fiches actions** et des fiches projet en **annexe 3**.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (**annexe 5**).

Les actions projetées en N+1 sont quant à elles inscrites à l'**annexe 6**.

Les financements inscrits dans les fiches et les différentes annexes sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Le présent avenant vise à mettre à jour les annexes 3, 4, 5 et 6 du contrat de relance et de transition écologique signé le 14 décembre 2021 :

- Annexe 5 du contrat : la convention financière annuelle 2022 est consolidée sur la base de la maquette financière 2022 annexée au contrat initial. Cette annexe comprend l'ensemble des actions effectivement engagées en 2022 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 6 du contrat : la maquette financière 2023 est établie sur la base des actions prévisionnelles à engager en 2023 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 4 du contrat : le plan d'actions sera mis à jour en cohérence avec les annexes 5 et 6
- Annexe 3 du contrat : mise à jour des fiches-actions selon les actions inscrites dans les annexes 5 et 6

Vu la délibération n°2021 10 95 du 21/10/2021 approuvant le CRTE

Vu la présentation de l'avenant n°1 au bureau du 17/11/2022 ;

Vu la validation du projet d'avenant n°1 en COPIL CRTE avec l'ensemble des partenaires signataires et des maires le 22/11/2022 ;

Sur proposition de M. le Président ;

***Le Conseil Communautaire***  
***Après en avoir délibéré :***

1. Approuve le projet d'avenant n°1 au Contrat de Relance et de transition écologique, ainsi que l'ensemble des annexes telles que jointes à la présente ;
2. Autorise M. le Président ou son représentant à le signer, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président**  
**M. Hervé RONCIERE**



A blue circular stamp of the Communauté de Communes LOR-LUCÉ-BERCE is overlaid with a blue ink signature.

**Secrétaire de séance**  
**M. Vincent GRUAU**



A black ink signature of M. Vincent GrEAU.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20221215-22\_cclb\_0225-DE  
en date du 22/12/2022 ; REFERENCE ACTE : 22\_cclb\_0225